

BON BILAN POUR LA CHASSE AU GROS GIBIER EN 2018*

On peut parler d'un bon bilan pour la chasse au cerf de Virginie et à l'orignal pour la saison 2018 même si on voit doucement s'installer une baisse à long terme du nombre de chasseurs et, incidemment, une baisse des récoltes. Toutefois, bien que nous ayons probablement connu au cours de la dernière décennie un âge d'or pour la chasse, ce n'est certainement pas la catastrophe qui nous guette pour les prochaines années.

ORIGNAL

En ce qui concerne l'orignal, alors que nous en étions à une année restrictive (c'est-à-dire où seuls les mâles pouvaient être chassés), 19 696 bêtes ont été abattues. Comparativement à la dernière année restrictive, 2016, on note une baisse de récolte de 2 183 animaux. En effet, en 2016, 21 879 orignaux avaient été chassés, ce qui constituait, il faut le mentionner, une année record.

La baisse de vente de permis peut en partie expliquer cette baisse de récolte pour 2018. En effet, les résidents et les non-résidents ont acheté ensemble 170 931 permis, en comparaison de 174 921 en 2016. Rappelons d'ailleurs qu'une nouvelle directive ministérielle interdit maintenant aux chasseurs non-résidents ne fréquentant pas les territoires structurés de chasser au Québec, nous privant d'un peu plus de 800 visiteurs. Mais, toutes proportions gardées, cette baisse dans le nombre de permis vendus représenterait environ 500 orignaux de moins. Pour le reste, un manque à gagner de 1 600 bêtes, il est probable qu'il soit dû à des facteurs divers, notamment à la météo qui influence à la fois le comportement des bêtes et celui des chasseurs. Il serait ici tentant de remettre en question l'abondance d'orignaux, mais rien n'indique présentement des problèmes de ce côté. La ressource est abondante et les prochaines années devraient être encore prospères pour les amateurs de chasse à l'orignal.

Quant à la baisse du nombre de permis vendus, en plus des non-résidents dont nous nous privons, le facteur démographique depuis longtemps attendu est sûrement en cause. En effet, le vieillissement de la population risque d'accentuer la tendance à la baisse du nombre d'adeptes amorcée en 2014.

Données de récolte d'orignaux et de vente de permis pour les trois dernières années restrictives.		
Année	Nombre d'orignaux abattus	Nombre de permis vendus
2018	19 696	170 931
2016	21 879	174 921
2014	21 142	176 710

CERF DE VIRGINIE

Les chasseurs de cerf de Virginie ont quant à eux connu une récolte similaire à celles des dernières années soit 53 517. Cependant, le nombre de permis vendus, à 135 279, est lui aussi en baisse. Si on compare avec 2017 où 138 137 permis avaient été vendus, ceci ne représente pas une si grande différence. Sauf que depuis 2013, on remarque une diminution de 10 750 permis, ainsi qu'un écart de 38 000 depuis le sommet atteint en 2007 alors que 173 330 permis avaient trouvé preneur.

Ici aussi la ressource est abondante et les hivers cléments du sud du Québec sont favorables à la survie de l'espèce.

Données de récolte de cerfs et de vente de permis pour les trois dernières années		
Année	Nombre de cerfs abattus	Nombre de permis vendus
2018	53 517	135 279
2017	53 723	138 137
2016	52 842	140 327

Si certaines saisons de chasse plus difficiles peuvent donner une mauvaise impression aux chasseurs, les chiffres prouvent que les populations sont en excellente santé. Jamais les gibiers n'ont été aussi abondants. Depuis le milieu des années 1990, moment de l'arrivée du premier plan de gestion de l'orignal, la population a pratiquement doublé, tournant maintenant autour de 125 000 individus.

Les chasseurs de cerfs de Virginie ne sont pas en reste. La population de cerfs se maintient en moyenne à plus de 250 000 bêtes depuis plus d'une décennie et le nouveau plan de gestion qui sera en vigueur à partir de 2020 offrira sûrement aux chasseurs d'excellentes conditions de pratique.

* Données préliminaires des ventes de permis de la saison 2018-2019.

Une mise à jour finale sera effectuée vers le mois de juin 2019.



LA BAISSÉ DE VENTE DES PERMIS DE PÊCHE CONTINUE

Après avoir connu un sommet avec la vente de 775 000 permis de pêche en 2013, on vient d'enregistrer la cinquième année de baisse consécutive. Toutes catégories confondues, 685 000 permis ont été vendus en 2018. C'est le nombre le plus bas qui apparaît dans les données de ventes inscrites sur le site internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui couvrent une vingtaine d'années. Il faut donc remonter à fort longtemps pour trouver de moins bonnes ventes.

Ce n'est pas si grave concéderont certains, 685 000 permis, ça fait encore beaucoup de pêcheurs! Et comme plusieurs permis sont partagés avec la famille, le nombre de pêcheurs est donc encore plus grand.

Par contre, quoi qu'on en dise, la perte de 90 000 permis au cours des cinq dernières années représente aussi beaucoup de pêcheurs. Dans n'importe quelle industrie, la perte de 12 % de clientèle présente un réel problème. En 2013, le chiffre d'affaires de l'industrie de la pêche sportive était de l'ordre de 1 milliard de dollars. Ainsi, le secteur a donc perdu autour de 120 millions de dollars depuis ce moment. Et ce sont tous les intervenants qui souffrent de la

situation : fabricants, magasins de détail, pourvoyeurs et autres. De plus, certaines régions sont plus dépendantes des activités de plein air que d'autres.

Toutefois, les causes de la baisse des ventes de permis sont assez bien connues et de nombreuses organisations du milieu travaillent déjà à les contrer. La FédécP multiplie quant à elle les initiatives qui favorisent la venue de nouveaux adeptes parmi les pêcheurs sportifs; la carte interactive Allons pêcher disponible sur allonspecher.com, le site internet pourquoipecher.com et le blogue de la Fédération sont de parfaits exemples. Par ailleurs, Héritage faune, la fondation de la FédécP, distribue chaque année des dizaines de milliers de dollars pour soutenir des activités d'initiation de la relève à des organisations dynamiques et dévouées.

Certes, le contexte actuel oblige l'industrie à se réorganiser. Mais de très belles années se présentent devant nous. Le Québec offre d'innombrables sites de pêche de qualité et la ressource est abondante. Nous vous invitons à utiliser les ressources et les outils disponibles pour transmettre à votre famille et à vos amis votre passion de la pêche sportive.

CONGRÈS ANNUEL PROVINCIAL DE LA FÉDÉCP

Du 12 au 14 avril prochain se tiendra le 73^e congrès annuel provincial de la FédécP, sous le thème « Notre passion n'a pas d'âge ». C'est au manoir Saint-Sauveur que se rassembleront des centaines de passionnés pour les conférences, les ateliers, le banquet et l'encan habituels. Ce sera une occasion de discuter de notre passion, de la façon de la transmettre, de l'utilisation des nouveaux médias pour faire valoir la chasse et la pêche et des activités prisées par la relève. Il s'agira d'un point de rencontre à ne pas manquer pour les acteurs du domaine qui travaillent très fort pour entraîner la relève dans leur sillage.

La journée du samedi se terminera par le traditionnel banquet où sont remis de nombreux prix pour souligner le travail incroyable des bénévoles de la FédécP, d'Héritage faune et de Sécurité nature. Pour connaître l'horaire complet et pour vous inscrire,

FAUNIQUEMENT FEMME, 21^e ANNÉE, TOUJOURS AUTANT D'ACTUALITÉ !

La première édition du séjour d'initiation à la chasse et à la pêche pour femme seulement a eu lieu il y a 21 ans. En 2019, la demande pour ce genre d'activité est toujours aussi forte. Du 5 au 7 juillet prochain, une trentaine de femmes auront la chance de

se faire enseigner la base des activités de chasse et de pêche à la superbe pourvoirie La Seigneurie du Triton. Des monitrices passionnées prendront en charge ces participantes qui s'adonneront, la majorité pour la première fois, au tir à l'arc et à la cara-

bine, à la pêche (mouche et lancer léger) et à la conduite d'une embarcation à moteur. Bien que les femmes prennent de plus en plus leur place parmi les hommes, dans les bois ou sur les lacs, plusieurs d'entre elles apprécient d'apprendre à chasser et à pêcher entre femmes, où elles sont mises en confiance dans une atmosphère décontractée et un environnement sécuritaire. Fauniquement femme répond à ce besoin, en plus de créer des liens entre des participantes qui partagent des intérêts similaires, d'offrir un décor somptueux pour déconnecter, et d'inspirer les femmes à poursuivre leur apprentissage grâce à des monitrices exceptionnelles.

Si vous désirez faire partie de l'édition 2019 de Fauniquement femme, allez rapidement sur le fedecp.com et remplissez le formulaire. Il reste encore quelques places !



2 SALONS, 1 SEUL PRIX.

SALON

PLEIN AIR CHASSE PÊCHE & CAMPING

+ SALON DU BATEAU DE QUÉBEC

Centre de foires de Québec

14 - 17 mars 2019

salonpleinairquebec.ca



PRÉLÈVEMENT D'UN OISEAU DE PROIE, LA SUITE UN EMPRUNT À LA NATURE, ÉVENTUELLEMENT AUSSI AU QUÉBEC ?

Collaboration spéciale de Guy Rondeau, président de l'Association de fauconnerie du Québec (AFQ)

Le mois dernier, je soulignais, avec un plaisir non dissimulé, cette disposition tant attendue, comprise dans la nouvelle réglementation québécoise sur les animaux en captivité, qui permet désormais le prélèvement durable d'oiseaux de proie en nature pour la fauconnerie. Pour les fauconniers, il s'agit d'un grand pas vers une pratique optimale de notre art de chasse. Toutefois, ce règlement oblige les fauconniers à garder l'oiseau en captivité pour toute sa vie. En fait, l'idéal serait de pouvoir retourner l'oiseau capturé en nature après une ou deux saisons de chasse, comme cela peut se faire absolument partout ailleurs sur le continent. Pour un fauconnier, le «prélèvement» (capture) d'un oiseau de proie pour la chasse au vol revient à un simple emprunt à la nature.

Voici pourquoi il serait préférable que ce nouveau règlement évolue en considérant le concept d'emprunt à la nature, si cher aux fauconniers.

Soulignons d'abord qu'un rapace juvénile a, à partir du moment où il doit se débrouiller seul, à peine un tiers ou même un quart des chances de survivre à sa première année d'existence. Lorsqu'il est capturé par un fauconnier, le rapace augmente grandement ses chances de survie lors de cette période hautement critique de sa vie. Et contrairement à la plupart des autres animaux dont l'être humain prend soin, l'oiseau de proie ne s'attache pas au chasseur



au vol. En fait, il forme pour ainsi dire une équipe de chasse avec lui et apprend simplement à tolérer sa présence. C'est pourquoi il peut être relâché en nature sans être aucunement destabilisé ; ses facultés de chasseur sont maintenues intactes tout au long de sa « collaboration » avec le fauconnier.

C'est ainsi que partout en Amérique du Nord les oiseaux de proie juvéniles empruntés à la nature, qui sont de futurs reproducteurs, sont normalement relâchés après une ou deux saisons de chasse au vol. Malheureusement, au Québec, il n'est pas permis au fauconnier de retourner le rapace à la nature, selon la toute nouvelle

réglementation. L'AFQ, toujours de concert avec la FédéCP, œuvrent afin que le MFFP s'aligne sur l'approche globale adoptée par l'ensemble des juridictions du continent. Comme cela se fait pour les rapaces blessés/malades réhabilités, toutes les juridictions nord-américaines encouragent le retour en nature de ces oiseaux de proie, ceux en parfaite santé bien évidemment, après leur « séjour » en fauconnerie.

Pour les chasseurs au vol, en plus de cet immense privilège d'avoir pu collaborer, un rare moment, avec ces superbes oiseaux sauvages, l'emprunt à la nature constitue l'un des plus beaux modes de gestion de la faune qui soit !

LE COURS EST OBLIGATOIRE POUR CHASSER LE DINDON SAUVAGE

Formation en ligne sur le site DINDONSAUVAGE.COM

Formation aussi disponible en salle de classe: 1 888 523-2863 ou visitez-nous au FEDECP.COM